

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 octobre 2023

OBJET : Conventions de partenariat du réseau de lecture publique

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-sept octobre,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente sur la commune de Generville,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 19 octobre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Bernard NAUDINAT, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Denis JUIN, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Françoise RODE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL.

Avant donné pouvoir : Brice ASENSIO à André VIOLA, André CATHALA à Roselyne RIOS, Jacques DANJOU à Bernard BREIL, Sarah DANJOU à Estelle VILESPY, Muriel DENUC GUICHET à Aurélien PASSEMAR, Claudie FAUCON-MEJEAN à Jérôme DARFEUILLE, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Thierry CADENAT, Hélène Marty à Christian OURLIAC, Éric MISSE à Pascale RASTOUIL.

Il est exposé au conseil communautaire que dans le cadre du CTL (contrat territoire lecture) signé en novembre 2022, le réseau de lecture publique propose de poursuivre son développement par la signature de 3 conventions de partenariat :

- la première, avec l'école supérieure de la Raque, organise l'intervention des élèves sur le territoire afin de procéder à un diagnostic localisé et ciblé. Les déplacements prévus dans ce cadre feront l'objet d'un défraiement,

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le 02/11/2023

ID : 011-200035707-20231027-D202310_09-DE

- La seconde, avec la Faol, prévoit la création et la formation de nouveaux berr
lecture, sur l'ensemble du territoire,

- la troisième, avec l'AMI (Aide mutuelle à l'insertion) prévoit la mise en place d'un CLAS (Contrat Local
d'Accompagnement à la Scolarité), à la médiathèque, dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les conventions et tout document relatif à
cette affaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les conventions avec l'école supérieure de la Raque, la FAOL, l'AMI (aide
mutuelle à l'insertion) et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC



Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 31/10/2023 et la publication sur le site internet de la
communauté de communes le 02/11/2023

Le Président

André VIOLA

